

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON

L'an deux mille dix, le 26 Février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire.

Etaient Présents :

Jean-Pierre TROUCHE, Madeleine OLANIER, Francis CAMMAL, Gabriel GOLDSCHIEDER, Sophie MALGOURIS (procuration de Yann DUMAS), Eliane COGNOT, Michel LE ROUX (procuration de Mme CORJON), Alain LELOUP, Emmanuel VALERY, Philippe MOREAU, Catherine PESCHER (procuration de M. BONLIEU), Stéphanie WURPILLOT, Corinne HARRY, Jean-Paul PINAUD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yann DUMAS (Procuration à Mme MALGOURIS), Bernadette CORJON (procuration à M. LE ROUX), Xavier BONLIEU (procuration à Mme PESCHER).

Emmanuel VALERY est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 17 Décembre est adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme PIOT ayant préalablement informé les conseillers par courriel, demande au conseil de l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour la validation de l'Avant Projet Définitif de la médiathèque. De plus une demande de subvention a été déposée par des étudiants des Barres, il est également proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Mme PIOT informe l'assemblée que M. Jean Marie PINON a démissionné pour raisons de santé et personnelle. Cette démission a été notifiée à Mme la Sous Préfète. Le Conseil Municipal compte désormais 18 membres.
- Mme le Maire informe l'assemblée du rejet du projet d'éoliennes, par les communes du canton concernées.
- Mme PIOT présente ses excuses aux nogentais pour l'affichage inopportun de l'information concernant le Carnaval au cimetière.
- Les élections régionales se dérouleront les 14 et 21 Mars 2010, il est demandé aux conseillers de s'inscrire pour assurer une permanence aux bureaux de vote.

ORDRE DU JOUR

Objet : Subvention 2010 aux Associations

M. GOLDSCHIEDER, rapporteur des commissions Associations/Finances qui se sont réunies le 24 février 2010, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2010.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

Associations Sportives

Fraternelle Nogentaise.....	7 000,00 €
Gymnastique.....	1 020,00 €
Tennis	1 150,00 €
AS collège Becquerel	170,00 €
Carpe Nogentaise.....	2 820,00 €
Union des pêcheurs de Compétition.....	600,00 €
Badminton	300,00 €
Self Défense	170,00 €
Pétanque	200,00 €
Pétanque projet 2010	480,00 €
Cowboy Country	170,00 €

Associations Culturelles

Union Musicale	2 000,00 €
M.L.C.	2 000,00 €
U.S.E.P (M.L.C.).....	660,00 €

Vieux Nogent	800,00 €
Association Collectionneurs (ACNO).....	170,00 €

Associations Sociales et Patriotiques

FNACA	170,00 €
UNCAFN.....	350,00 €
Amicale des Retraités	170,00 €
Union des Retraités UNRPA	170,00 €
Papillons Blancs Gien (50€ par personne)	150,00 €
Papillons Blancs Montargis (50€ par personne).....	250,00 €
Musée de Châtillon.....	60,00 €
Soins infirmiers à domicile.....	400,00 €
Association toxicomanie (Châtillon).....	60,00 €

Autres

Amicale Sapeurs Pompiers.....	170,00 €
Coopérative Ecole Primaire.....	1000,00 €
Coopérative Ecole Maternelle	800,00 €
Souvenir Français Gien (50 € + subvention 2009).....	100,00 €
Parents d'élèves APE	170,00 €
A.E.B.N.	170,00 €
A.M.B.L.	170,00 €
Alliance Franco Portugaise.....	170,00 €
Jumelage.....	1 500,00 €
Voyages scolaires (50 € par collégien ou lycéen et par an)	500,00 €
Divers manifestations	19 000,00 €
LEGTA PIC.....	300,00 €

Subvention au Judo-Club de Nogent

Mme HARRY ne participe ni à la discussion, ni au vote.

M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la commission Associations/Finances du 24 Février 2010, propose d'attribuer au Judo Club de Nogent une subvention de 3 500,00 € pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la somme proposée.

Subvention à l'Office de Tourisme

Mme OLANIER et M. LELOUP ne participent ni à la discussion, ni au vote ; la voix de M. DUMAS n'est pas prise en compte, ces trois conseillers étant membres du bureau de l'Office de Tourisme.

M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la commission Associations/Finances du 24 février 2010, propose d'attribuer à l'Office de Tourisme une subvention de 13 000,00 € pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la somme proposée.

Subvention à l'association les joyeux bénévoles

Mme OLANIER et M. LELOUP, membres de l'association ne souhaitent pas prendre part au vote

M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la commission Associations/Finances du 24 février 2010, propose d'attribuer à l'association « les joyeux bénévoles » une subvention de 3500 € pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la somme proposée.

Pour information, la subvention 2009 à l'O.N.F. n'est pas reconduite, les nogentais n'ayant pas profité de l'entrée gratuite offerte à tout habitant en contre partie.

Les 19000 € inscrits en manifestations diverses, permettront l'attribution ultérieure de subventions sans décision modificative.

Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Monsieur GOLDSCHIEDER expose les propositions de nouveaux tarifs pour l'accueil de loisirs tenant compte du nouveau barème des participations familiales et des aides aux temps libres 2010 transmis par la C.A.F.

Ces tarifs, votés à l'unanimité, sont applicables à compter du 1er avril 2010.

Tarifs journée avec repas A.L.S.H. – avant aides CAF

Quotient familial		Tarifs 2010 nogentais avant déduction	Tarifs 2010 H.C.avant déduction	Déduction caf 2010	Reste à charge des familles		
					Nogentais		Hors commune
					1er enfant	à partir du 2è enfant	tarif unique
1	moins de 264	7,47 €	8,50 €	5,40 €	2,07 €	1,66 €	3,10 €
2	de 265 à 465	8,99 €	10,78 €	5,40 €	3,59 €	2,88 €	5,35 €
3	de 466 à 599	11,66 €	14,78 €	5,40 €	6,26 €	5,00 €	9,38 €
4	de 600 à 710	13,83 €	18,03 €	5,40 €	8,43 €	6,75 €	12,63 €
5	plus de 710	14,30 €	21,45 €	- €	14,30 €	11,45 €	21,45 €
6	hors régime général	17,10 €	25,65 €	- €	17,10 €	13,68 €	25,65 €

Tarifs ½ journée sans repas

Quotient familial		Tarifs 2010 nogentais avant déduction	Tarifs 2010 HC avant déduction	Déduction caf 2010	Reste à charge des familles	
					Nogentais	Hors commune
1	moins de 264	3,73 €	4,25 €	2,70 €	1,03 €	1,55 €
2	de 265 à 465	4,49 €	5,38 €	2,70 €	1,79 €	2,68 €
3	de 466 à 599	5,83 €	7,38 €	2,70 €	3,13 €	4,68 €
4	de 600 à 710	6,91 €	9,00 €	2,70 €	4,21 €	6,30 €
5	plus de 710	5,10 €	7,65 €	- €	5,10 €	7,65 €
6	hors régime général	5,10 €	7,65 €	- €	5,10 €	7,65 €

Tarifs séjours courts et séjours vacances

Quotient familial		Tarifs 2010 nogentais avant déduction	Tarifs 2010 HC avant déduction	Déduction caf 2010	Reste à charge des familles		
					Nogentais		H. Commune
					1er enfant	Tarifs à partir du 2ème enfant	Tarif unique
1	moins de 264	17,85 €	20,75 €	12,00 €	5,85 €	4,70 €	8,75 €
2	de 265 à 465	17,85 €	20,75 €	12,00 €	5,85 €	4,70 €	8,75 €
3	de 466 à 599	17,85 €	20,75 €	12,00 €	5,85 €	4,70 €	8,75 €
4	de 600 à 710	17,85 €	20,75 €	12,00 €	5,85 €	4,70 €	8,75 €
5	plus de 710	17,85 €	26,78 €	- €	17,85 €	14,30 €	26,78 €
6	hors régime général	20,80 €	31,20 €	- €	20,80 €	16,65 €	31,20 €

Révision de la Participation pour Raccordement aux Egouts

☞ Vu l'article L 1331-7 du code de la santé publique,

☞ Vu la délibération du 12 décembre 2008 instaurant la Participation pour Raccordement aux Egouts,

☞ Entendu le rapport de la commission finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de réévaluer le montant de cette participation à 820 € à compter du 1er avril 2010.

Projet d'Animation en partenariat avec Arbofolia

ARBOFOLIA envisage un projet de fête de l'arbre le 14 juillet 2010, au cours de laquelle des chanteurs interviendraient sur le thème de l'arbre.

Le Conseil Général finance ce type de projet à hauteur de 75%, sous réserve qu'il soit porté par une commune.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à mener à bien ce projet et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Loiret.

Aide à Haïti

A l'initiative de la communauté de Communes de Châtillon, il est proposé de verser une aide de 0,50 € par habitant pour la reconstruction d'un collège à Haïti. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer 1250 € à l'association « fraternité universelle Haïti » pour la reconstruction d'un collège.

La communauté de communes participera également à hauteur de 0,50 € par habitant.

Convention de partenariat avec le Conseil Général pour un diagnostic de sécurité en agglomération

Mme PIOT présente un projet de convention de partenariat avec le Conseil Général du Loiret pour la réalisation d'un diagnostic de sécurité et de préconisations d'aménagements sur les routes départementales en agglomération. Cette étude concerne l'entrée Nord de Nogent sur la RD 607, rue Georges Bannery. Elle inclut une phase diagnostic et une phase préconisations d'aménagements de la zone concernée (le guide de préconisations sera réalisé au vu de l'ensemble des études menées par le cabinet d'étude sur le territoire départemental).

Elle conditionne le financement ultérieur des aménagements sécuritaires de la zone.

Le coût total de cette étude est estimé à 5613,50 € H.T. soit 6714 TTC. La commune s'engage à verser au Département la somme de 2245,50 € H.T. correspondant à 40% du montant HT de l'étude.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à signer la dite convention et à inscrire la dépense y afférent au budget.

Au cours des débats, M. MOREAU a évoqué la nécessité que cette étude soit complémentaire avec la future étude concernant la révision du P.O.S. et non redondante. *Le doute sur la formulation de préconisations dans le cadre de cet audit a été levé suite à un contact avec le Conseil Général qui assure que cette phase est bien incluse dans la convention et dans le montant.*

Avenant au contrat d'assistance-conseil avec la D.D.T.

La commune de Nogent sur Vernisson a signé avec la D.D.A. un contrat d'assistance/conseil pour le suivi de l'affermage du service eau/assainissement. M. GOLDSCHIEDER, au vu des prestations fournies, a souhaité renégocier ce contrat ; il présente les différentes options proposées par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition d'aménagement à minima (retrait d'une visite d'ouvrage et de la confection du dernier rapport d'expertise) avec variante « sans Rapport Prix Qualité du Service » et autorise Mme le Maire à signer l'avenant au contrat avec la Direction Départementale des Territoires.

Maison rue de Vilmorin

Dans l'attente des conclusions des commissions patrimoine/travaux, ce point, inscrit à l'ordre du jour, est reporté à un prochain conseil municipal.

Suppression des régies carnaval

Créées respectivement par délibérations du 29 juin 2006 et du 12 décembre 2008, les régies de recettes et d'avance « carnaval » n'ont plus lieu d'être, une association en charge de l'organisation de cette manifestation étant créée depuis Novembre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal, qui approuve à l'unanimité de supprimer ces deux régies.

Avant Projet Définitif de la médiathèque

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement le 23 octobre 2009 sur l'Avant Projet Sommaire.

Afin de permettre aux architectes de continuer à travailler sur ce projet, et de poursuivre la constitution du dossier à présenter à la D.R .A.C., il est demandé aux conseillers de se prononcer sur l'A .P.D, étudié lors de commissions antérieures.

Comme il leur a été demandé, les architectes ont procédé à l'estimation du phasage de l'opération, avec, ou sans salle d'exposition. Le choix sera réalisé en fonction du résultat de la consultation des entreprises. La validation de l'A.P.D. ne conditionne donc pas le projet à venir.

Dans la perspective de la réalisation du projet de regroupement scolaire, M. LE ROUX ne souhaite pas que la décision de ce jour engage la commune sans qu'une étude financière permette de déterminer les choix et options à retenir. M. CAMMAL précise que le fait d'avancer sur le dossier médiathèque n'hypothèque en rien les autres projets.

La commission finances va se réunir prochainement pour définir la capacité financière de la commune, c'est au vu de cette étude que les choix seront réalisés.

Le conseil municipal valide l'Avant Projet Médiathèque à 15 voix pour, 2 voix contre (Mmes COGNOT et CORJON) et une abstention (M. PINAUD). M. LE ROUX précise que tout en votant pour le dossier technique, il demeure réservé quant aux suites qui seront données à ce dossier.

Subvention au P.I.C. démonstration de coupe de bois sportive

Des élèves des Barres proposent, dans le cadre d'un Projet d'Initiation et de Communication, l'organisation d'une démonstration de coupe de bois sportive. Sur proposition de M. DUMAS, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 €.

INTERCOMMUNALITE

M. CAMMAL évoque les points à l'ordre du jour du conseil communautaire du 25 février, et notamment la validation du pré programme du centre socio culturel ; un cabinet d'études est missionné pour travailler sur le programme.

La communauté de communes a validé un programme de renforcement de voiries qui à Nogent concerne : les rues des Soldats, des Douglas, du Gué Colas, les routes de Langesse et de la Mivoie, le Chemin Saint Lazare.

QUESTIONS DIVERSES

- M. LE ROUX demande où en est le projet de la D.R.D. de rond point au Nord. Mme PIOT n'a pas connaissance de date précise de réalisation, mais le projet est en cours.
- Qu'en est-il du projet d'acquisition des terrains rue du 11 Novembre, et de la gare. Le projet d'acquisition du terrain rue du 11 Novembre n'a pas évolué, le montant envisagé est trop important. La S.N.C.F. demande à la commune la prise en charge de l'étude et des travaux de réhabilitation du site, dont les montants sont prohibitifs. Concernant le problème de nuisances sur ce site, Mme PIOT a contacté le Préfet et l'association des Maires.
- M. LE ROUX demande où en est le projet de résidence sénioriale : Mme PIOT a rencontré les propriétaires du terrain, et leur a fait part des craintes du Conseil. Ils doivent se renseigner et reprendre contact.
- Le curage du Vernisson est programmé dans les travaux de l'APAGEH, missionnée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Puiseaux Vernisson.

Fin de séance 22h15